

2 juillet 2016,

Bonjour M. le président et M. le Commissaire,

Je me nomme M. Benjamin Gagnon-Lamothe, citoyen de Malartic et propriétaire d'une résidence dans le secteur sud de la voie ferrée. Ce mémoire présente mon vécu et celui de ma conjointe. Pour débiter, nous sommes complètement opposés au projet d'Extension à la mine Canadian Malartic, car cette dernière nous a apporté seulement que des problèmes qui ont détérioré notre qualité de vie. Du stress, de la tristesse et de la colère sont ce que nous ressentons au quotidien. Notre maison a des bris majeurs qui sont sûrement le résultat de la mine, mais dont nous sommes incapable de prouver ce fait en tant que simples citoyens.

Nous habitons dans une ville avec beaucoup de personnes qui travaillent à la mine, donc au niveau social nous nous sentons isolés par rapport à nos opinions. Nous recevons des commentaires très négatifs sur ce que nous pensons et sur nos actions. Nous avons de la difficulté à se faire écouter à cause de tout cela. Ceci est très dur psychologiquement. Nous avons aussi des amis qui travaillent pour la mine et ceci vient nous détruire au niveau de notre amitié.

L'extension de la mine nous apportera pas d'impacts positifs, car pour l'instant la mine nous a apporté juste des nuisances tels que :

- Les vibrations nous ont causé des fissures au niveau de notre fondation de maison.
- La nuit lorsque nous ouvrons nos fenêtres, le bruit nous empêche de bien dormir et mes enfants ne veulent pas que nous ouvrons leur fenêtre la nuit même s'il fait très chaud.
- Nous retrouvons beaucoup de poussières sur nos fenêtres et sur notre table de terrasse. Ma conjointe ne lave plus les fenêtres tellement elle est découragée.
- Je crois que la poussière a eu un effet sur mes enfants, car mon plus vieux a été diagnostiqué comme asthmatique et le plus jeune prend déjà des pompes. Nous ne pouvons pas encore prouver ce fait, mais mes enfants ont toujours vécu à Malartic et ils sont toujours malades.

Maintenant, je vais vous lire un extrait de lettre que ma conjointe a écrit à M. Serge Blais, directeur de la Mine Canadian Malartic:

29 septembre 2015,

Bonjour,

je suis résidente au 650 rue Jacques-Cartier à Malartic. J'ai appelé au mois d'octobre 2014 la mine pour leur communiquer une plainte concernant des fissures qui sont apparues après que la mine soit mise en fonction. Ils sont venus faire une inspection le 3 novembre 2014 chez moi. J'ai reçu un rapport le 4 juin 2015. Dans mon rapport, on nomme plusieurs facteurs possibles causant mes fissures: l'âge des "rénovations", la portée des fermes de toit, les méthodes de construction et l'accumulation de

neige. On ne parle vraiment pas des vibrations, surtout que l'on vit dans une ville où il y a une mine!

Lors de notre rencontre avec l'architecte Denis F. Fortin le 18 juin 2015, il nous a expliqué les facteurs dans le rapport. Je lui ai demandé si les vibrations de la mine pouvaient être un de ces facteurs et il m'a répondu "oui". J'étais fâchée du fait qu'il ne l'avait pas mentionné dans son rapport. Par la suite, je lui ai posé la question sur ce que nous devons faire avec cette cause possible. Il m'a dit que nous devrions changer notre fondation avec du meilleur béton, changer le type de sol sur notre terrain pour diminuer l'impact des vibrations et finalement installer des pieux en dessous de la fondation. Tout cela peut être très dispendieux et nous n'avons pas les moyens de nous permettre cela. Alors, Mme Amélie Foucault de la mine voyant que je n'étais pas très contente m'avait suggéré de faire l'installation de fissuromètres sur les deux fissures problématiques. Ce qui s'est fait le 16 juillet 2015. À partir du 21 août 2015, j'ai décidé de prendre des photos environ 1 fois par semaine de ces derniers pour voir les changements. J'ai remarqué parfois que nous pouvions voir des déplacements allant de 0.5 mm à 1 mm après seulement une semaine. Cela peut paraître peu, mais à long terme c'est énorme, en plus du fait que nous ne sommes pas en période de dégel. Je crois fortement que les vibrations en sont la cause. J'ai contacté Mme Amélie Foucault à ce sujet et elle m'a répondu qu'il fallait attendre normalement un an pour faire un rapport de ces analyses. Elle m'a dit qu'elle essaierait de contacter les firmes de ces fissuromètres pour connaître les causes possibles. Au lieu d'assumer ses responsabilités, la mine essaie seulement de me rassurer pour mes fissures qu'elles ne sont pas dangereuses. Je suis en attente et je trouve que c'est trop long. Je suis tannée et fâchée.

Par la suite des événements, nous avons rencontré de nouveau Mme Amélie Foucault pour nous répondre que nos déplacements sur notre fissuromètres pendant l'été étaient encore causés par les conditions climatiques; une réponse assez fréquente et frustrante de la mine!

Moi et ma conjointe, nous voudrions que la mine assume ses responsabilités et achètent toutes les propriétés à leur juste valeur et selon qu'elles seraient situées à Val-d'Or pour leur évaluation, pas à Malartic.

Ce projet devrait être refusé tant que la mine n'aura pas assumée ses responsabilités envers les citoyens de la zone sud, c'est à dire acheter toutes les propriétés de cette zone qui le demandent ou tout simplement faire une zone tampon entre la mine et les plus proches propriétaires. Nous voulons une acquisition à une valeur équivalente à une propriété située à Val-d'Or et non située à Malartic.

M. Benjamin Gagnon-Lamothe
Mme Suzie Beauregard

Malartic, Qc
J0Y 1Z0

Fin du document